

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>VILLE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE</p> <p>Département de l'OISE</p> <p>Arrondissement de Beauvais</p> <p><u>PROCES VERBAL DU</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n° : P.V- 001 - 2021</p> <p>Du : Samedi 13 février 2021</p> <p>Convocation du 4 février 2021</p>
---	---

L'an deux mil vingt et un et le 13 février à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du 04 février 2021, février s'est réuni en session ordinaire compte tenu des conditions sanitaires et après information au préfet de l'Oise par courriel du 09 février, à la salle Roger Druon 300 rue du bois Morel, en séance publique sous la présidence de Monsieur Poulet Pascal maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Pascal POULET, Maire,
Messieurs Jean-François DREUX et Fabrice CAMOIT, Adjoints au Maire,
Mesdames Daniella DJORDJEVIC, Nadia PINTE, Isabelle MERCIER, Valérie FAUCHER et Krystyna JOUANNEs, Messieurs Patrice CANTRELLE, Marc RABASTE, Jean-Claude GOFFART, Steve PETIT, Frédéric LEMAITRE et Michel CHARTSCHENKO

ETAIT ABSENT.

Fabrice PICARD ayant donné pouvoir à Monsieur POULET
Assistait également à ce conseil municipal Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de la Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 11 HEURES

Monsieur Poulet prend la parole et indique qu'une modification du procès-verbal du dernier conseil municipal doit être faite suite à des erreurs et oublis. Il convient de modifier la date du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 17 décembre 2020 et non pas le 12 décembre 2020 comme indiqué. Il convient également de rajouter qu'une secrétaire de séance à également été nommée lors de ce conseil municipal en la personne de Mme Krystyna JOUANNEs.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Ordre du jour

1. - Approbation du PLU de la Commune
2. - Mise en place du permis de démolir
3. - Mise en place de la déclaration de clôture
4. - Mise en place du droit de préemption urbain
5. - Convention VEOLIA choix de contrat pour les hydrants
6. - Avenant au contrat ILEP
7. - Autorisation au Maire de demander des subventions pour le renforcement structurel et aménagement des eaux de ruissellement sur les rues de Richemont et de la Haute Borne.

Informations :

Avenant au contrat ALB suite COVID

A— Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance, Monsieur POULET propose que Madame Valérie FAUCHER soit secrétaire de séance lors de cette séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, Madame Valérie FAUCHER comme secrétaire de séance.

B — Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pascal POULET, Maire, donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020.

Considérant qu'il n'y a pas de demande de correction à effectuer autre que celles demandées en ouverture de conseil par M. Le Maire, les membres du Conseil Municipal Approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 et signent le registre.

1 — APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE

Monsieur Poulet prend la parole et donne lecture d'un résumé concernant l'historique de la préparation du PLU ainsi que les orientations souhaitées pour ce dernier. Il rappelle ensuite qu'il est très important de pouvoir désormais récupérer un document d'urbanisme que nous n'avions plus pour la commune.

Mr Poulet indique la mise en place du PLU a couté environ 25 000 €.

Des subventions ont été obtenues :

- 5860 € par la DETR
- 9470 € par le département
- 5600 € par Mr Dumoleyn
-

Mr Poulet donne ensuite lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal **approuve à la majorité** le PLU tel que présenté.

Mr Poulet indique que le PLU est désormais approuvé et que les délibérations seront affichées et publiées.

Mr Poulet remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur confiance car l'élaboration du PLU à débiter lors de l'ancien conseil et ils n'ont donc pas pu y participer.

2 — PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant le permis de démolir et propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal **approuve à la majorité** le permis de démolir tel que présenté.

3 — MISE EN PLACE DE LA DECLARATION DE CLOTURE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant la mise en place de la déclaration de clôture et propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

A ce jour la commune règle 8 672,73 € par mois, donc pour l'année 2021 il faut compter une augmentation de 353.18 € par mois soit 9 025.18 € mensuel, 108 302.16 € annuel.

Monsieur POULET propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** l'avenant numéro 4 de l'ILEP.

7 – AUTORISATION AU MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR LE RENFORCEMENT STRUCTUREL ET AMENAGEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LES RUES DE RICHEMONT ET DE LA HAUTE BORNE

Mr POULET prend la parole et indique que, bien cette autorisation au Maire ait déjà eu lieu, un courrier de la DETR demande néanmoins de refaire une délibération afin de demander une subvention d'un montant de 56 438,45 €

Monsieur POULET propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** et donne autorisation au Maire.

INFORMATIONS : AVENANT AU CONTRAT ALB SUITE COVID

La société ALB assure des prestations de ménage des bâtiments de la commune. Un avenant concernant la période du COVID a été signé avec un surcout de 226 €/mois.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Mr POULET indique qu'une réunion en date du 11 février 2021 a eu lieu avec le syndicat des eaux (SIAEP) concernant le captage de Dieudonne/Montchavert. Le syndicat des eaux, doit apporter une solution pour le traitement des pesticides. Cette unité de traitement coutera environ 750 000 € avec une subvention probable de l'ordre de 70%.

Il a été décidé en 2020 de créer 2 unités de décarbonatation des eaux sur les captages de Monchavert et Uilly St Georges. Ces unités permettront à terme la distribution d'une eau de qualité. Le coût de ces 2 unités s'élève à 1 270 000 €.

Mais cette décarbonatation étant considérée comme une amélioration de confort et non de santé publique, nous ne connaissons pas le montant des subventions qui seront allouées. Mr POULET indique que, de ce fait, ces unités risquent de coûter cher.

Ces travaux impacteront la remise à niveau des réseaux de distribution d'eau anciens.

2- Mr POULET indique avoir rencontré la présidente du conseil départemental de l'Oise en Mairie en date du 26 janvier dernier. Cet entretien a été très agréable et a permis d'évoquer les besoins de notre commune.

Mr POULET clôture ce conseil Municipal en donnant un message de soutien fort à Mme Nadia PINTE et à MR et Mme GODEFROY qui ont récemment perdus des proches de façon dramatiques.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 11h45
